



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 14539

Texte de la question

M. Jacques Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'illettrisme. En effet de nombreuses personnes âgées et enfants ne savent pas lire, Il semble que 40 % des élèves sortent du primaire sans savoir ni lire ni écrire. La France a baissé dans les classements internationaux pour la lecture. Pourtant de nombreuses méthodes ont prouvé leur efficacité notamment en Angleterre où, avec les méthodes syllabiques, cette même nation est passée du 19e au 11e rang. Les écoles ayant appliquée ce système sont aujourd'hui les meilleures écoles du pays. Alors qu'il va voter la loi pour la refondation de l'école, il souhaiterait connaître sa position quant à cette question et quelles sont ses intentions pour mener à bien la lutte contre l'illettrisme en France.

Texte de la réponse

La prévention de l'illettrisme compte parmi les priorités du ministre de l'éducation nationale. En France, selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'illettrisme est une réalité pour 9 % des personnes âgées de 18 à 65 ans, ce qui représente plus de trois millions de nos concitoyens. Même si ces difficultés avec la langue touchent d'abord les générations plus âgées, les jeunes sont également concernés. Ainsi, en 2009, la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisée par le ministère de l'éducation nationale a montré que 21 % des jeunes âgés de 17 ans étaient des lecteurs inefficaces et que 5 % d'entre eux se trouvaient dans une situation d'illettrisme. Or, la maîtrise de la langue joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire de chaque enfant et, au-delà, elle constitue un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle et sociale. Le Président de la République l'a souligné : c'est donc très tôt, qu'il faut agir, dès l'école maternelle, pour favoriser l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit, développer le vocabulaire grâce à la fréquentation de textes de qualité, et susciter le goût de la lecture. C'est pourquoi, sans attendre, dès cette rentrée, 1 000 postes supplémentaires ont été créés. La circulaire parue au BOEN du 15 janvier 2013 prévoit un effort spécifique mené sur la scolarisation des élèves ayant moins de trois ans, ce qui constitue une étape essentielle dans le parcours scolaire. La scolarisation des moins de trois ans concerne en priorité les enfants des quartiers difficiles. A l'école primaire, les dispositifs d'aide en classe et hors la classe dont bénéficient en priorité les élèves les plus fragiles, sont autant d'outils pertinents pour remédier aux difficultés et développer la maîtrise de la langue. De la même manière, des expérimentations sont en cours pour conforter l'efficacité des enseignements. Pour favoriser la réussite de chacun, l'école s'adresse désormais aussi aux parents notamment par le biais de la « Mallette des parents », pour les familles des élèves de CP. D'autres démarches vont dans le même sens et sont actuellement en cours de développement : « En avant vers la lecture » proposée par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), les « Clubs Coup de pouce » avec l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (Apfée), ou encore « Lire et faire lire », mais aussi des actions visant très directement les élèves comme « Les petits champions de la lecture » ou « Un livre pour l'été ». Au collège, l'accompagnement personnalisé des élèves est renforcé pour proposer à ces derniers des réponses adaptées à leurs besoins dans les apprentissages fondamentaux, ainsi qu'en lecture et en écriture, et lutter ainsi efficacement contre le décrochage, synonyme d'échec humain, de gâchis économique et de risque social. Au-

delà, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, à la fois au plan académique et au plan national, pour développer la recherche et l'expérimentation, rénover la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission, afin que les élèves puissent acquérir la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au cours de la scolarité obligatoire. Le devoir de l'éducation nationale est d'agir en amont, mais aussi en aval, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, pour apporter une aide efficace aux jeunes et aux adultes en situation d'illettrisme. Cela implique de mieux soutenir et accompagner les familles, au bénéfice de tous, enfants et parents. C'est tout le rôle, notamment, des actions éducatives familiales, mises en place avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et qui répondent à un double enjeu : favoriser la réussite scolaire des enfants et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des parents qui maîtrisent mal les compétences de base. Le débat sur l'école qui vient de s'achever a permis d'esquisser des pistes d'évolution possibles qui seront débattues par les deux assemblées dans le cadre du prochain vote de la loi d'orientation et de programmation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14539

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7673

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1350